



**Décision arrêtant la liste des personnes  
Autorisées à exercer à titre provisoire en France  
la profession d'aide-soignant à compter du 1<sup>er</sup> août 2022**



**Vu** l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** l'instruction n° DGOS/RH1/2022/135 du 17 juin 2022 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les infirmiers et les aides-soignants, à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS) ;

**Vu** la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'Aide-soignant transmise par leur institut de formation au nom des intéressé(e)s et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

**DECIDE**

**Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au 16 septembre 2022**, date de publication des résultats du jury plénier du 14 septembre (à consulter sur le site de la DREETS Occitanie).

**IFAS de Lézignan-Corbières, demande transmise le 1<sup>er</sup> août 2022**

ABBACI MEDJDOUB	Sarah
ALVINO	Léa
BENET	Océane
BOUAMRIOU	Fabien
BOUREAU	Baptiste
CANCIAN	Nicolas
CAILLE	Sandrine
CASTRES	Marianne
DA SILVA	Aurélie
DORMOY	Sandrine
JACQUEY	William
JANOT	Stéphanie
LAFONT	Florent
LINCK	Samantha
MARTINEZ	Lucile
MONJE	Nina
PARRAL	Xavier

RABAT  
RIGNAULT  
SANCHEZ  
SOULÉ  
TOFFOLON

Cindy  
Cindy  
Valérie  
Yannick  
Mathieu

Pour Le Préfet d'Occitanie,  
Pour le Directeur Régional de l'Economie, de  
l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
La Coordinatrice des Formations Paramédicales

Valérie LECHARDOY

